

DÉPARTEMENT de VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



MAIRIE
DE
VILLE DIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 26 JUIN 2019

Sur convocation de Monsieur le Maire, Pierre ARNAUD, en date du 19 juin 2019, à 19h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre ARNAUD, Maire.

Présents : M. Pierre ARNAUD – Mme Mireille DIEU – M. Gérard MARTIN – M. Olivier SAC-DELHOMME - M. Étienne RENET - M. Daniel LABIT-BARTHALOIS – Mme Sylvie BOUFFIÈS - M. Claude CELLIER – M. Samuel CHARPENTIER – Mme Roselyne GIRAUDEL.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Élisabeth BERTRAND ayant donné procuration à Mme Mireille DIEU
M. Jean-Laurent MACABET ayant donné procuration à M. Olivier SAC-DELHOMME
M. Ludovic GIRARD ayant donné procuration à M. Gérard MARTIN

Mme Mireille DIEU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Mme Alexiane CAPOCCI est venue leur présenter le projet École Numérique Innovantes et Ruralité qui a été retenu par le ministère de l'Éducation nationale. L'Éducation nationale participe au financement du projet à hauteur « d'un euro pour un euro » jusqu'à sept mille euros hors taxe. La commune s'était alors engagée à participer au financement de l'achat, de l'installation des équipements et de la maintenance à hauteur de 50% d'un montant total de 10 000 € hors taxe.

La directrice expose les besoins en matériel, installation et maintenance qui concernent les classes du primaire et présente les devis qui ont été envoyés par trois sociétés. Après étude des différents devis avec les membres du conseil municipal, la proposition de la société « Ordisys », domiciliée à Nîmes, est retenue pour un budget de 8 900 € hors taxe, soit 10 680 € TTC avec un contrat de maintenance de 60 € HT par mois. Cela comprend : 2 tableaux blancs interactifs, 6 tablettes équipées de caméra, 1 ordinateur fixe et 2 ordinateurs portables équipés des logiciels éducatifs.

Monsieur le Maire propose également de solliciter l'attribution d'une partie du CDST 2017-2019 pour le financement de la partie incombant à la commune sur cette opération, à savoir 3 115 € HT des 4 450 € HT à charge.

La délibération est votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour :

I°/ Approbation du PV du CM en date du 13 mai 2019

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

II°/Délibération budgétaire modificative (1) – Commune - Crédits supplémentaires

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de virer des crédits en vue de pouvoir payer les factures relatives aux travaux supplémentaires à réaliser sur le bâtiment du Café du Centre, à savoir la réalisation d'un escalier conduisant à la cave et l'achat de luminaires.

Il propose les modifications suivantes :

COMPTES DÉPENSES						
Sens	Section	Chap	art	Op	Objet	Montant
D	I	23	2313	173	Rénovation du bâtiment communal du Café du Centre	+ 3 600,00 €
D	F	022	022	/	Dépenses imprévues	- 3 600,00 €

Vote favorable à l'unanimité

III°/ Délibération relative à la répartition des sièges du conseil communautaire à compter des élections municipales de 2020

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune doit se prononcer au plus tard le 31 août de cette année, qui précède celle du renouvellement général des conseils municipaux, au sujet du nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Un arrêté préfectoral constatera l'accord des communes avant le 31 octobre 2019.

Monsieur le Maire expose les deux scénarios possibles, qui ont d'ailleurs été débattus lors d'une précédente réunion des maires à la Communauté de Communes Vaison-Ventoux.

Ainsi, voici les 2 possibilités :

- **Soit par répartition des sièges en application des dispositions du droit commun prévues du II au V de l'article 5211-6-1 du CGCT**

Dans ce cas, c'est le régime « de droit commun » qui s'appliquerait. La communauté de communes se verrait attribuer 37 sièges répartis selon les règles de calcul en vigueur, de la manière suivante :

Commune	Nombre de délégués
Vaison-la-Romaine	14
Sablet	2
Entrechaux	2
Mollans-sur-Ouvèze	2
Cairanne	2
Rasteau	2
Saint-Romain-en-Viennois	1
Séguret	1
Puyméras	1
Roaix	1

Villedieu	1
Crestet	1
Faucon	1
Saint-Marcellin-les-Vaison	1
Saint-Roman-de-Malegarde	1
Buisson	1
Savoillans	1
Brantes	1
Saint-Léger-du-Ventoux	1
TOTAL	37 délégués

Dans cette hypothèse, il est précisé que chaque commune disposant d'un seul siège pourrait désigner un délégué communautaire suppléant.

► **Soit par accord local dans les conditions prévues au I de l'article L 5211-6-1 du CGCT pour les communautés de communes**

Parmi l'ensemble des hypothèses de répartition rendues possibles par la loi, le Conseil communautaire, réuni le 28 mai 2019, a délibéré pour que soit proposé au vote des communes l'accord local suivant, afin de respecter au mieux la volonté d'assurer une représentativité plus équitable des communes au sein du conseil communautaire :

Commune	Nombre de délégués
Vaison-la-Romaine	12
Sablet	2
Entrechaux	2
Mollans-sur-Ouvèze	2
Cairanne	2
Rasteau	2
Saint-Romain-en-Viennois	2
Séguret	2
Puyméras	2
Roaix	2
Villedieu	2
Crestet	1
Faucon	1
Saint-Marcellin-les Vaison	1
Saint-Roman-de-Malegarde	1
Buisson	1
Savoillans	1
Brantes	1
Saint-Léger-du-Ventoux	1
TOTAL	40 délégués

Dans cette hypothèse, il est précisé que chaque commune disposant d'un seul siège pourrait désigner un délégué communautaire suppléant.

Aussi, après délibération, le conseil municipal se prononce pour l'accord local avec une répartition plus équitable de délégués au sein des communes.

Vote favorable à l'unanimité

IV°/Délibération relative à l'attribution de l'enveloppe concernant la part « Complément Indemnitaire Annuel » du Rifseep (objectifs professionnels 2018 du personnel communal)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du Conseil Municipal n°38-2017, en date du 28 novembre 2017, mettant en place le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et dont une partie est liée à l'atteinte des objectifs professionnels assignés à chaque agent.

Aussi, il convient de fixer l'enveloppe budgétaire pour l'année 2018. La répartition sera présentée à huis clos, à la fin de ce conseil municipal, pour en présenter la ventilation agent par agent.

L'enveloppe budgétaire est établie à 2 250 € après discussions.

Votes : 11 « pour », 2 « contre »

V°/Délibération désignant la société retenue dans le cadre du projet « ENIR » - École Numérique

Cette délibération a été présentée à l'ouverture du Conseil Municipal. Monsieur Étienne RENET va contacter la société ORDISYS pour négocier les prix.

Vote favorable à l'unanimité

VI°/Délibérations désignant l'entreprise retenue pour la réfection des toitures de l'école.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux indispensables à effectuer sur le bâtiment abritant l'école communale et deux logements communaux.

La commission des Services Techniques a décidé de procéder à une révision générale de la toiture et la réfection des noues, solins, rives et faitages.

Après étude des devis, Monsieur le Maire et la commission communale dédiée proposent à l'assemblée délibérante de choisir l'Entreprise « Ent. Lassagne », domiciliée à Malaucène (Vaucluse) dont le devis s'élève à 24 752,75 € HT et 29 703,30 € TTC.

Monsieur le Maire propose également de solliciter l'affectation d'une partie de la CDST 2017-2019 pour un montant global de 17 326,92 € HT.

Les travaux seront faits lors des vacances de La Toussaint.

Vote favorable à l'unanimité

VII°/Délibérations désignant l'entreprise retenue pour la réfection des toitures du préau du groupe scolaire

Monsieur Le Maire explique qu'il conviendrait d'effectuer des travaux de sécurisation de la toiture du préau de l'école, situé dans la cour des maternelles, et la commission des Services Techniques propose une révision générale de la toiture et la réfection des noues, solins, rives et faitages.

Aussi, les élus en charge du dossier proposent à l'assemblée délibérante de choisir l'« Entreprise Lassagne », domiciliée à Malaucène (Vaucluse) dont le devis s'élève à 1 947.28 € HT et 2336.74 € TTC.

Monsieur le Maire envisage également de solliciter l'attribution d'une partie du CDST 2017-2019 pour le financement incombant à la commune sur cette opération, à savoir 1 363.10 € HT.

Les travaux seront faits lors des vacances de La Toussaint.

Vote favorable à l'unanimité

VIII°/ Délibération relative à l'affectation du CDST (CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE) 2017-2019 - Avenant 1 :

Il est nécessaire de délibérer afin d'affecter la part du CDST 2017-2019. Pour mémoire, la commune bénéficie d'un CDST de 129 900 € sur cette période.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n°22-2018 en date du 14 juin 2018, décidant l'affectation de 43 300 € de cette dotation sur l'opération de rénovation de l'immeuble du Café du Centre et précise qu'il convient d'affecter la somme restante, soit 86 600 €.

Il précise également qu'il convient d'annuler la délibération n°22-2019 en date du 1^{er} avril 2019 par laquelle la commune sollicitait alors l'avenant au CDST 2017-2019 au titre de la part patrimoine pour l'opération « Mise en sécurité et réfection de l'église » afin de l'englober dans cet avenant n°1.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle les projets de travaux que le Conseil Municipal a déjà validés et propose ainsi l'affectation d'une part de la CDST 2017-2019 comme suit ;

Opération	Dépense totale HT	Part CDST 2017-2019
Réfection et mise en sécurité de l'église	105 704.00 €	12 895.89 € (titre part Patrimoine)
Travaux de rénovation de l'immeuble du Café du Centre – Travaux supplémentaires hors marché	4 407.13 €	3 084.00 €
Installation poteau incendie Route de la Croix de Granier	3 747.72 €	2 623.40 €
Reprise du réseau d'eaux usées Rue de la Bourgade	5 860.00 €	4 102.00 €
Projet ENIR-part communale (50% du projet H.T.)	4 450.00 €	3 115.00 €
Climatisation bureaux administratifs-Hôtel de Ville	4 635.00€	3 244.50 €
Révision générale des noues, solins, rives et faitages des toitures du groupe scolaire Daniel Cordier	30 450.50 €	21 315.35 €
Total	159 254.35€	50 380.14€

Monsieur le Maire explique qu'il conviendra de délibérer dès la rentrée de septembre afin de prendre le dernier avenant d'affectation du CDST 2017-2019 en fonction des réponses reçues concernant les diverses demandes de subventions adressées à la Préfecture, au Département et à la Région.

Vote favorable à l'unanimité

IX°/Point sur les commissions

• Urbanisme

Mme Sylvie BOUFFIÈS présente le point concernant les demandes urbanistiques depuis le précédent conseil municipal.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Mme YTIER Manon, a déposé un permis de construire le 06/06/2019, pour la construction d'une maison individuelle, sur un terrain situé Traverse du Devès, en zone UCa et AUh. En cours d'instruction.

Mme BLANC Marie-Agnès, a déposé une demande de transfert du permis de construire n°PC08414616N0003, accordé le 28/06/2016 à Monsieur et Madame BLANC Bernard et Monique, pour la création de deux logements dans un bâtiment existant, situé Route de Vaison, en zone UBa.

PERMIS D'AMÉNAGER

La SAS HECTARE, a déposé un permis d'aménager le 13/06/2019, pour la création d'un lotissement de 30 lots destinés à la construction de maisons individuelles, sur un terrain situé Chemin du Connier, Sous le Château, en zone 1AUc. En cours d'instruction.

DÉCLARATION PRÉALABLE

TASSAN-DIN Christine, a déposé une déclaration préalable le 30/04/2019, pour la construction d'un bûcher adossé à un abri existant, sur un terrain situé 94, chemin des Ramades, en zone A et Nh. Accordée le 21/05/2019.

LOEWENGUTH Joël a déposé une déclaration préalable le 13/05/2019, pour la création d'une terrasse tropézienne, sur un terrain situé 62, rue des Sources, en zone UA. En cours d'instruction.

DIEU Simon, a déposé une déclaration préalable le 20/06/2019, pour la création d'une piscine, sur un terrain situé 319, chemin de Saint-Claude, en zone Nh. En cours d'instruction.

CERTIFICAT D'URBANISME

Maître SUBLET Régine a déposé une demande de certificat d'urbanisme le 20/05/2019, pour une maison située 62, rue des Sources, en zone UA. Délivré le 06/06/2019.

AUTORISATION DE TRAVAUX (ACCESSIBILITÉ ERP)

Néant.

LEVÉE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Sur la parcelle E 110, située 62, rue des Sources, appartenant à Monsieur VINCENT-BARRE Jean-François, et vendue à Monsieur et Madame LOEWENGUTH Joël.

Sur les parcelles E 542, E 538, E 541, E 543, situées 4, rue de l'Hôpital, appartenant à Monsieur et Madame BUFFARD Christophe et Laure, et vendues à Monsieur VOGEL Lionel.

SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL) INTERCOMMUNAL :

Monsieur le Maire prend la parole pour expliquer à l'assemblée que l'intercommunalité avance à grands pas dans l'instruction du SCOT. Il a participé à une réunion où étaient présents les maires de la CCVV et les services de l'État. Le cabinet en charge du dossier a présenté le bilan des travaux menés depuis de nombreux mois et dont la mise en œuvre sera faite cet automne pour être effective avant les prochaines élections municipales.

Ainsi, les autorisations urbanistiques de chaque commune vont évoluer en fonction des lignes directrices validées par les Services de l'État, en prenant en compte la redensification du bourg centre, à savoir la commune de Vaison-la-Romaine, dont la démographie est à la baisse depuis ces dernières années.

Il s'avère que les permis de construire pour de nouvelles habitations sur le territoire communal seront très encadrés de 2020 à 2035, période de validité de ce nouveau SCOT.

Les dispositions sont consultables sur le site web de la CCVV :

<http://www.vaison-ventoux.fr/cadre-de-vie-solidarite/le-scot/>

Les élus sont satisfaits de constater que le projet de lotissement de la zone « sous le château » va être validé avant ces nouvelles dispositions permettant ainsi à 30 familles de s'installer.

Les élus en charge de ce projet vont en présenter les avancées, à huis clos, en fin de conseil. Par ailleurs, l'architecte-conseil attachée au CAUE, Mme Laetitia BONIFACE-POIDRAS, qui suit les dossiers d'urbanisme de la commune, s'est déplacée dernièrement sur site avec M. Daniel LABIT-BARTHALOIS. Elle va préparer un compte-rendu à l'attention de la commune pour avis comme lors de chaque dossier examiné par ses soins. M. Gérard MARTIN ajoute qu'il conviendra à la commission de réagir rapidement pour ne pas entraver les délais d'instruction.

Il est entendu que MM. Pierre ARNAUD et Claude CELLIER ne participeront pas à ce débat, comme à chaque fois qu'il en est question, vu leur qualité de propriétaires fonciers de certaines parcelles, ils ne prennent part à aucune discussion ou délibération à ce sujet et quittent la salle.

• **Service Technique**

M. Claude CELLIER fait un état de l'avancée du débroussaillage sur la commune et est très satisfait du travail accompli. Il déplore que les riverains du quartier de Saint-Claude et des Roucas n'entretiennent pas suffisamment leurs haies et notamment les plantes type aloe vera, qui sont dangereuses pour les passants et la circulation des véhicules. M. le Maire ajoute que la parcelle donnée par Mme POMMIER va également être débroussaillée et que les agents techniques devront intervenir pour parfaire le nettoyage.

M. Daniel LABIT-BARTHALOIS fait un état de l'avancement des travaux dans le local de l'ancienne poste dédié au relais postal commerçant. La climatisation vient d'être installée et il y a du retard dû à des problèmes d'approvisionnement de matériaux.

Au sujet du Relais Postal Commerçant, Mmes Mireille DIEU et Sylvie BOUFFIÈS ont rencontré Mme Anne KASTENS qui leur a fait part de son souhait de ne déménager qu'à la fin de l'été et le bail a donc été reconduit au Villadéi jusqu'au 15 septembre prochain. Par ailleurs, il est décidé que Monsieur le Maire et M. Étienne RENET vont convenir d'un rendez-vous afin de la recevoir rapidement, pour faire un point sur sa situation financière qui reste fragile selon elle.

En ce qui concerne les reliquats de certains loyers communaux, Mme Mireille DIEU suit le dossier et les envois de courriers avec accusé de réception ont permis de sensibiliser les locataires. Il reste un dossier sensible pour lequel Monsieur le Maire et M. Daniel LABIT-BARTHALOIS doivent rencontrer le locataire qui est en défaut de paiement et de signature de bail.

- **Affaires scolaires**

Mme Rosy GIRAUDEL rappelle les festivités organisées ce samedi 29 juin à l'occasion de la fête de l'école qui se dérouleront à la salle des fêtes puisque l'espace est climatisé. Cependant, au vu de la canicule actuelle, la directrice de l'école préconise la fermeture de l'établissement scolaire et ce point est débattu par l'assemblée qui décide la fermeture de l'école ce vendredi 28 juin 2019. Un arrêté municipal sera pris et transmis aux services compétents. Mme Rosy GIRAUDEL va contacter le centre de loisirs intercommunal pour s'assurer d'un possible accueil des enfants dont les 2 parents travaillent ce jour-là. Une communication appropriée sera adressée aux parents d'élèves.

Votes concernant la fermeture de l'école : 5 « abstention », 8 « pour »

X°/Questions diverses

- **Demande de subvention :**

Monsieur le Maire présente la demande de M. Bernard CHARRASSE, président de « Buisson mon Village » qui sollicite une participation de 500 € pour l'organisation de la fête « Vins et fromage ».

Vote défavorable à l'unanimité

- **Les sources :**

M. Marc ESTIVALET poursuit son travail de remise en état du réseau des sources de la commune sur l'impulsion de M. le Maire. Il a demandé le soutien d'un professionnel en plomberie et M. Ludovic Jaud s'est associé à ce projet. Un devis va être réalisé pour la remise en état du circuit. Il faudra également s'attacher les services d'un maçon pour mener à bien les réparations.

- **Fête votive : Soirée Pink organisée par la Cave la Vigneronne le 10 août 2019 :**

M. Le Maire présente la demande portée par le président de la cave, M. Olivier BERTRAND. Vu le succès de cet évènement, les organisateurs informent la mairie des nouvelles dispositions qu'ils vont prendre cette année. Ainsi, il y aura 6 agents de sécurité assermentés, une équipe de

secouristes sur place et l'installation d'un bloc sanitaire temporaire pour compléter les toilettes publiques. Par ailleurs, ils demandent à M. Le Maire de bien vouloir mettre à disposition l'espace sportif de la commune pour y accueillir des campeurs occasionnels et limiter les déplacements à risques. Les élus saluent les moyens mis en œuvre pour que l'évènement se déroule au mieux et ils donnent leur accord pour la mise à disposition du public de l'espace sportif sous la condition expresse qu'il soit restitué complètement nettoyé de tous déchets éventuels.

Avis favorable à l'unanimité

- **Adhésion au service « Aides Financières d'Action Sociale » de la CAF :**

M. Le Maire annonce à l'assemblée qu'une convention a été signée avec la CAF de Vaucluse afin que la commune puisse accéder à ces services de façon dématérialisée.

- **Chambre d'agriculture de Vaucluse : recensement des personnes intéressées par l'installation d'un réseau d'irrigation sous-pression sur la commune de Villedieu :**

Les exploitants et propriétaires intéressés par une future desserte d'eau brute sous-pression (non potable) ont été invités à venir avec leur relevé cadastral pour se faire connaître lors des 2 permanences qui ont eu lieu en mairie. La participation a été forte.

Ces études permettront de proposer des solutions durables et la 1^{re} étape était de recenser la demande en eau sur le périmètre des ASA. Les services de la Chambre d'Agriculture vont apporter leur soutien dans ces démarches pour établir un dossier de demande de financement pour la réalisation d'un réseau sous-pression sur notre périmètre. Des taux de financements publics très intéressants seraient mobilisables cette année.

- **Assistance technique de surveillance de la station d'épuration :**

Par courrier en date du 19 juin dernier, la direction de l'ARPE informe la commune de la cessation de sa mission d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration en 2020. Les élus en charge de ce dossier devront anticiper la situation dès cet automne.

XI°/Agenda.

- Le 6 juillet : festivités organisées par la Cave la Vigneronne et la Confrérie Saint-Vincent,
- Le 14 juillet : festivités organisées par le Comité des fêtes
- Le 20 juillet : Soirée du Pistou organisée par le Tennis-Club
- Du 9 au 11 août : fête votive de la Saint-Laurent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15

Fait à Villedieu, le 1^{er} juillet 2019

Monsieur le Maire,

Pierre ARNAUD.

